

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Etaient Présents 53 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs : André BERNOS à Jean-Pierre TERUEL  
Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET  
Patrick MAUNAS à Paule BERGES  
Pierre-Félix CAUHAPE à Daniel LACRAMPE  
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY  
Christophe GUERY à Michel ADAM

Suppléants : Pierre MIQUEU-LAHORGUE suppléant de Claude LACOUR  
Jean-Louis CAZENAVE suppléant de Michel LAUGA  
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Gérard ROSENTHAL, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, David CORBIN (excusé), Aurélie GIRAUDON (excusée), Robert BAREILLE (excusé), Gérard BURS (excusé).

RAPPORT N° 20-171109-ENV-

**SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE JOSBAIG  
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT**

REÇU

Le 17 NOV. 2017

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

M. CASABONNE rappelle qu'en 2015, la Communauté de Communes de Josbaig et ses communes-membres, dans le cadre de leurs compétences respectives, ont souhaité élaborer en commun des schémas directeurs d'assainissement sur leur territoire.

Une convention de mandat définit les modalités financières, juridiques et techniques de la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes.

Considérant l'arrêté préfectoral n° 64-2016-07-22-008 en date du 22/07/2016, portant création de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, aujourd'hui dénommée Communauté de Communes du Haut Béarn (Arrêté Préfectoral du 18/08/2017), issue de la fusion des Communautés de Communes de Josbaig, du Piémont Oloronais, de la vallée d'Aspe, et de la vallée de Barétous ;

Considérant la nécessité d'actualiser la répartition des charges entre les différentes parties au regard de leurs compétences, à savoir :

- s'agissant du schéma directeur d'assainissement (phase 1 « diagnostic du réseau ») : Communes ;
- s'agissant de l'étude de rapprochement (phase 2 « étude comparative technico-économique de scénarii » et 3 « schéma directeur ») : Communauté de Communes.

Il convient de modifier, par avenant, la dénomination de l'entité attributaire de la maîtrise d'ouvrage unique et les dispositions financières de la convention de mandat.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport,
- **ADOpte** l'avenant n°1 ci-annexé, à la convention de mandat pour la réalisation des schémas directeurs d'assainissement et l'étude d'opportunité de rapprochement entre collectivités de la vallée de Josbaig,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat entre les communes de la vallée de Josbaig et la Communauté de Communes du Haut Béarn.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 novembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 17.11.17

REÇU

Le 17 NOV. 2017

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

Le Président



Daniel LACRAMPE